



STRATÉGIE
BAS CARBONE
GRAND REIMS

RENOUVELLEMENT DE VOTRE CHEMINÉE OU DE VOTRE POÊLE

AIDE DU GRAND REIMS DE 1 200 €



RENOUVELLEMENT DE VOTRE CHEMINÉE OU DE VOTRE POÊLE

Le bois pour le chauffage est une source d'énergie renouvelable et neutre au niveau des émissions de carbone, mais en cas de mauvaise combustion les émissions peuvent être nocive pour la santé et le rendement de chaleur n'est pas optimum. Aussi, dans le but d'améliorer la qualité de l'air, le rendement énergétique du chauffage au bois et ainsi votre santé et votre confort, le Grand Reims et l'ADEME aident au renouvellement des installations individuelles.

Bénéficiez de **1 200 €** pour le remplacement de votre cheminée, de votre insert ou poêle par un équipement plus performant certifié Flamme Verte ou inscrit au registre d'équivalence ADEME.

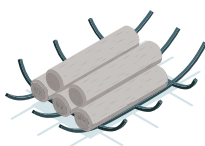
Cette aide est cumulable avec d'autres subventions (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, Ma prime Rénov', programme « Habitez mieux », etc.) : plus d'informations sur www.grandreims.fr

SUIS-JE ÉLIGIBLE À L'AIDE DU GRAND REIMS ?



1

Je suis **propriétaire de ma résidence principale située dans le Grand Reims**, dont la date de construction est supérieure à 2 ans.



2

Je dispose d'un appareil de chauffage au bois **antérieur à 2002**.



3

Je m'engage à **faire recycler** mon ancien insert ou poêle.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE D'AIDE ?



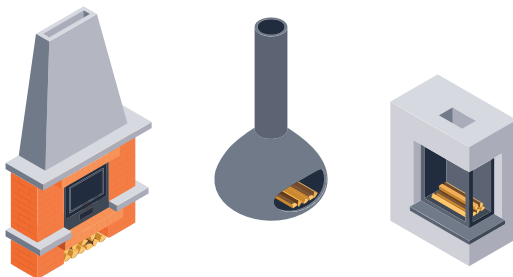
Je prends connaissance du règlement d'octroi et je télécharge le dossier :

www.grandreims.fr/aide-chauffage-bois

Je fais ma demande d'aide auprès du Grand Reims **avant** la signature du devis.



Le Grand Reims me verse le montant de la subvention après validation du dossier et achèvement des travaux.



RENSEIGNEMENTS ET DÉPÔT DE DOSSIER

[www.grandreims.fr/
aide-chauffage-bois](http://www.grandreims.fr/aide-chauffage-bois)

fondsairbois@grandreims.fr

03 26 35 37 95